

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept  
Le vingt-neuf mai  
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie  
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire  
Date de convocation du conseil municipal : 22 mai 2017

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 24**

**PRESENTS:** M. BOCENO Julien- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. GERGAUD Henri- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

**ABSENTS :** Mme AMELINE Yolande- M. BOUSSEAU Yannick - M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- Mme PANHELLEUX Françoise

**POUVOIRS :** Mme AMELINE Yolande à M. CHESNIN Nicolas- M. FREOUR Jean-Claude à M. OILLIC Jean-Paul- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre- Mme GRUEL Nathalie à Mme DENIGOT Béatrice

**Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme**

**Délibération n°2017D51 : Tarifs des séjours courts ALSH ETE 2017**

Comme chaque année, l'Accueil de Loisirs proposera en juillet et août 2017, des séjours courts pour les 3/6 ans, les 6/9ans et les + de 10 ans.

Cette année, les séjours courts auront lieu pour les 3/6 ans à la ferme auberge de La Morinais à Bains sur Oust (56), pour les 6/9 ans au camping de Kerfalher à Pénestin (56), pour les + de 10 ans au Camping Les Rochelais à Saint-Brévin les Pins (44).

Il est proposé d'appliquer les tarifs figurant dans les tableaux en annexe de la délibération, tarifs élaborés et fixés en fonction du coût des différents séjours (transport, hébergement, repas, activités) et du Quotient Familial (QF).

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ces propositions tarifaires.

**Le conseil municipal, après délibération,**

Vu l'intérêt de proposer des séjours courts pendant les vacances estivales aux enfants,  
Vu les tarifs proposés par Monsieur le Maire,

- **Souscrit à l'unanimité aux propositions de séjours courts faites par le service Enfance/Jeunesse,**
- **Fixe les tarifs proposés en annexe de la présente délibération,**

**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 01/06/2017

Reçu en préfecture le 01/06/2017

Affiché le 1/6/2017

ID : 056-215601477-20170529-2017D51-DE

- Donne tous pouvoirs au Maire pour faire procéder à la mise en œuvre et à l'application de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Alain GUIHARD



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

## Séjour 3/6 ans

### Objectifs pédagogiques du séjour court :

- Permettre aux enfants de découvrir une autre expérience de vacances, dans un lieu calme et reposant
- Partager des moments de plaisirs avec les copains
- Permettre aux enfants de découvrir de manière ludique la nature qui les entoure

**Dates :** du mercredi 19 au vendredi 21 juillet 2017, soit 3 jours et 2 nuits

**Lieu :** Ferme Auberge de la Morinais Bains sur Oust (56)

**Hébergement :** Camping de la Morinais Bains sur Oust

**Nombre d'enfants :** 12

**Nombre d'animateurs :** 2

### Activités proposées :

Dans un lieu calme et reposant situé en pleine nature les enfants passeront des vacances paisibles. Des activités nature encadrées et animées par une animatrice nature et patrimoine de la Fédé, seront proposées aux enfants : balade nature et créative, Land art.

### Budget prévisionnel:

DEPENSES					RECETTES	
DESCRIPTIF	Prix unitaire	Nbre de pers	Nbre de jrs/ quantité	TOTAL		
Hébergement					Participation des familles (66€*12 enfnts)	792,00
- adultes	2,00	2	3	12,00		
- enfants	2,00	12	3	72,00		
- branchement électrique	2,70		3	8,10		
- emplacement	6,00		3	18,00		
Total hébergement				110,10	PSO (0,54€*12 enfnts*10h*3 jrs)	194,40
Activités					Subvention CEJ (max 55% du reste à charge)	243,48
balade nature créative	7,85	12	1	94,20		
création nature	7,85	12	1	94,20		
adhésion la fédé	25,00		1	25,00		
Total activités				213,40		
Restauration:	6,00	12	2,5	180,00		
Transport:	140,00		2	280,00		
sous total				783,50	Reste à charge commune Soit 16.60€/enft	199,22
<b>Prix moyen /enfant</b>				65,29		
Salaires bruts (10h/jours)						
- 2 anim BAFA	97,60	2	3	585,60		
- indemnités séjour	15,00	2	2	60,00		
Total encadrement				645,60		
<b>total</b>				1 429,10		1429,10

### PROPOSITION TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL

#### Nivillac et communes conventionnées

	0-560€	561-750€	751-900€	901-1100€	+ de 1101€
<b>Séjour court 3/6 ans</b>	50€	55€	60€	65€	70€

#### Hors convention

85€ (sans reste à charge pour la commune)



## Séjour 6/9 ans

### Objectifs pédagogiques du séjour court :

- Permettre aux enfants de découvrir une autre expérience de vacances : être acteur de leurs vacances
- Partager des moments de plaisir avec les copains
- Permettre aux enfants de profiter des activités en bord de mer

**Dates** : du mardi 1<sup>er</sup> août au vendredi 04 août 2017, soit 4 jours et 3 nuits

**Lieu** : Pénestin

**Hébergement** : Camping de Kerfalher

**Nombre d'enfants** : 12

**Nombre d'animateurs** : 2

### Activités proposées :

Les enfants lors de ce séjour, pourront profiter des activités diverses à faire en bord de mer. Ils auront l'occasion de s'essayer à la voile à bord de petits dériveurs avec le centre nautique de Pénestin. Ce séjour leur permettra aussi de découvrir ou redécouvrir le littoral de Pénestin : chemins côtiers, jeux sur la plage...

### Budget prévisionnel:

DEPENSES					RECETTES	
DESCRIPTIF	Prix unitaire	Nbre de pers	Nbre de jrs/ quantité	TOTAL		
Hébergement					Participation des familles	
- adultes (forfait)		2			93€*12enfants	1116,00
- enfants (forfait)		12				
<b>Total Hébergement</b>				<b>242,10</b>	PSO	
Activités					(0,54€X12 enfntsX10HX4 jrs)	259,20
Séances voile	16,00	12	2	384,00	Subvention CEJ (max 55% du reste	
<b>Total activités</b>				<b>384,00</b>	à charge)	333,13
Restauration:	6,00	12	3,5	252,00		
Transport	116,00		2	232,00	Reste à charge commune	
<b>Sous total</b>				<b>1 110,10</b>	Soit 22.7€/enfnt	272,57
<b>Prix moyen /enfant</b>				<b>92,51</b>		
Salaires bruts (10h/jour)						
- 2 anim BAFA	97,60	2	4	780,80		
- indemnités séjour	15,00	2	3	90,00		
<b>Total encadrement</b>				<b>870,80</b>		
<b>total</b>				<b>1 980,90</b>		<b>1980,90</b>

### PROPOSITION TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL

#### Nivillac et communes conventionnées

	0-560€	561-750€	751-900€	901-1100€	+ de 1101€
<b>Séjour court 6/9 ans</b>	60€	70€	80€	90€	100€

#### Hors convention

120€ (sans reste à charge pour la commune)



## Séjour + 10 ans

**Objectifs pédagogiques du séjour court :**

- Permettre aux enfants de découvrir une autre expérience de vacances, d'être acteur de leurs vacances
- Partager des moments de plaisirs avec les copains
- Permettre aux jeunes de vivre en collectivité en se responsabilisant sur les tâches collectives.

**Dates :** du mardi 25 au vendredi 28 juillet 2017, soit 4 jours et 3 nuits**Lieu :** Saint Brévin Les Pins**Hébergement :** Camping Les Rochelets**Nombre d'enfants :** 12**Nombre d'animateurs :** 2**Activités proposées :**

Au programme : char initiation au char à voile, promenade à vélo.

Les jeunes pourront aussi profiter des animations de cette petite station balnéaire : marché, animations, plage...

**Budget prévisionnel:**

DEPENSES					RECETTES	
DESCRIPTIF	Prix unitaire	Nbre de pers	Nbre de jrs/ quantité	TOTAL		
Hébergement 3 nuits					Participation des familles (140€X12 enfts)	1680,00
- adultes (forfait)		2	3			
- enfants (forfait)		12	3			
Total hébergement				513,00		
Activités					PSO (0,54€X12 enftsX10HX4 jrs)	259,20
3 séances Char à voile	19,50	12,00	2	468,00		
Total activité				468,00		
Restauration	6,00	12,00	3,5	252,00	Subvention CEJ (max 55% du reste à charge)	333,63
Transport	221,00		2	442,00		
<b>Total</b>				<b>1 675,00</b>		
<b>Prix moyen /enfant</b>				<b>139,58</b>	Reste à charge commune Soit 22.7€/enft	272,97
Salaires bruts						
- 2 anim BAFA	97,60	2	4	780,80		
- indemnités séjour	15,00	2	3	90,00		
<b>Total encadrement</b>				<b>870,80</b>		
<b>total</b>				<b>2 545,80</b>		<b>2545,80</b>

**PROPOSITION TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL****Nivillac et communes conventionnées**

	0-560€	561-750€	751-900€	901-1100€	+ de 1101€
<b>Séjour court + 10 ans</b>	100€	110€	120€	130€	140€

**Hors convention**

165€ (sans reste à charge pour la commune)

